



Séance du Conseil municipal de MALAUZAT

Jeudi 21 mai 2026 à 19 h

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Article L 2121-25 CGCT

L'an deux mil vingt-six et le jeudi vingt et un mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le seize mai deux mil vingt-six par Monsieur le Maire, Raphaël ROUSSY, conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

Étaient présents : Mesdames BARRIER Marie-Aude, MARSIN Céline, PAGESSE Sandrine, PEREIRA Marie, PEREIRA OLIVEIRA Elodie et REPIENNIK Laurie. Messieurs DURAND Stéphane, FUMOUX Fabrice, LARGERON Gilles, MEUNIER-LANGARD Frédéric, PAPPALARDO Pierre-Franck, PÉPÉ Bernard, ROUSSY Raphaël et VACANT Pascal.

Absente représentée : Pauline COHADE donne pouvoir à Marie PEREIRA.

Nomination d'un secrétaire de séance = Élodie PEREIRA OLIVEIRA.

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 15.

Ci-après la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, dans leur ordre de présentation :

N° Délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
2026-050	Financement Permis de conduire BE	A l'unanimité
2026-051	Prévention des risques professionnels des agents /Financement CACES R482	A l'unanimité
2026-052	Convention pluriannuelle de pâturage Parcelles AD 355 & 356 / Marais du Grand Pâtural	A l'unanimité
2026-053	Remplacement des buts de football / Terrain Les Baumes	A l'unanimité
2026-054	Décision modificative 01 – Virement de crédits pour les buts de football	A l'unanimité

La clôture de la séance officielle a été prononcée par Monsieur le Maire, à 21 h 00.

Publication sur site Internet de la commune : www.malauzat.fr

A MALAUZAT, le 27/05/2026

Le Maire de MALAUZAT

Raphaël ROUSSY



Mis en affichage le 27/05/2026

